



Commune de FONTENAY
76290

COMMUNE DE FONTENAY

Modification du Plan Local d'Urbanisme avec mise à disposition

Le public est informé que par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016, la modification du Plan Local d'Urbanisme avec mise à disposition a été prescrite.

La phase de mise à disposition se déroulera à la mairie de Fontenay 40 rue Saint Michel pendant une durée de trente-quatre jours (34) jours, **du mercredi 25 mai 2016 au lundi 27 juin 2016 (inclus)**. Les dossier et registre seront mis à disposition du public pour consultation et recueil des observations,

- ▽ **Les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 17h00,**
- ▽ **Le mercredis de 13h30 à 19h00.**

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur un registre mis à leur disposition à la mairie aux jours et heures susvisés.